



# VERNEVILLE

Janvier 2014

B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N  
M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L  
N  
°  
14

## VISITE DU CHANTIER DE LA LAGUNE

En octobre dernier, la régie HAGANIS avait organisé une visite sur le chantier de la lagune destinée aux élus municipaux et de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole.



L'ancienne lagune de Vernéville avait atteint ses limites. Le traitement des eaux usées n'étaient plus performants au regard des analyses effectuées.



La nouvelle lagune présente une particularité, être reconstruite au même endroit. Ceci impose un phasage des travaux pour reconstruire du neuf sur de l'ancien car il ne peut y avoir une interruption totale du traitement des eaux usées des habitants de la commune.

Au fil du chantier, les eaux usées sont déviées d'un bassin à l'autre pour maintenir l'activité d'épuration.

A ce jour, les deux bassins sont en eau et le filtre où seront plantés les roseaux en place.

## TRAVAUX A LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Depuis plusieurs années, certaines vitres de la salle étaient criblées d'impacts de cailloux. Ceux-ci provenaient de l'espace situé à l'arrière de la salle côté route départementale n°11. Afin de remédier à ce problème, les élus ont décidé de retirer ces pierres et de les remplacer par de la terre récupérée à la lagune en pleine restructuration. Plusieurs dalles de propreté ont été créées, les tampons mis à niveau, la terre égalisée et ensemencée. Tous ces travaux ont été réalisés par les employés du syndicat intercommunal donc à moindre coût. Les vitres les plus abîmées ont été remplacées.



## SIGNALISATION ROUTIERE

La commission travaux s'est penchée sur la signalisation routière de la commune.

Il est apparu de ce bilan que de nombreux panneaux étaient vieillissants, d'autres absents et des marquages au sol totalement effacés.

Après la pose des panneaux, la signalisation horizontale est venue compléter le dispositif.

Ces travaux d'un montant de 7 043,50 € HT ont été réalisés par l'entreprise AXIMUM.



Nous vous remercions par avance pour le respect de règles du code de la route à l'intérieur de notre village pour le bien être de chacun.

## Aménagement du parking du cimetière



Dans le cadre de la réfection des voiries de la commune, c'est l'aménagement du parking du cimetière et d'une section de la rue de Chantrenne qui a été réalisé dernièrement. Ces travaux répondent à plusieurs objectifs définis par la commission travaux :

**La sécurité** : La présence de nids de poule rendait la route dangereuse, un tapis d'enrobés a donc été réalisé à l'intersection de la Rue de Chantrenne et de la Rue de Gravelotte, à proximité du monument aux morts et en face du cimetière jusqu'à la route départementale. Une zone 30 a été matérialisé par deux dos d'ânes.

Ces travaux d'un montant de 58 036,25 € HT ont été subventionnés à hauteur de 70 % par le Conseil Général de la Moselle dans le cadre du PACTE II. Ils ont été réalisés par l'entreprise COLAS de Marly.

**L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** : Le dimensionnement géométrique (pente, largeur, positionnement) des cheminements a été pensé pour répondre le mieux possible aux normes en vigueur.

**L'amélioration du cadre de vie** : La plantation d'arbres et d'arbustes d'ornement de différentes essences, la pose de pavés et de bancs contribuent à améliorer cette entrée du village.

## NOUVELLES LANTERNES AU LOTISSEMENT

Le 20 juin 2013, un orage de grêle s'est abattu sur notre village. Beaucoup d'entre nous ont subi des dégâts (voitures, vérandas, chenaux etc...)

En ce qui concerne la commune, c'est l'éclairage public et plus précisément les globes du lotissement qui se sont brisés sous la violence des grêlons.

Début septembre, 13 nouvelles lanternes ont remplacé les globes endommagés. Après la pose des lanternes par la société EIFFAGE, Alain MASSON, employé intercommunal, a peint les mats de la couleur rouge rubis.



## ISOLATION DE LA MAIRIE

Devant la perte énergétique constatée à mairie, les élus ont fait le choix de réaliser des travaux d'isolation sur le bâtiment.

*La toiture a été changée, un film a été posé, le grenier isolé.*



*La porte de la chaufferie remplacée par une porte hermétique et isolée.*



Pour ces travaux, le conseil général et l'état ont apporté leur soutien, chacun à hauteur de 35% soit 70 % au total sur le montant hors taxes. Les 30 % reste à la charge de la commune.

A savoir que ces travaux auront une répercussion sur la consommation de fuel et permettront de faire des économies sur les charges de fonctionnement des années à venir tant en respectant les prérogatives du Grenelle de l'environnement.

## NOUVELLE SAISON POUR LE FC VERNEVILLE

Les séniors de Vernéville ont repris le chemin du stade de football. Cette saison, le FC Vernéville engage deux équipes séniors dans le championnat. L'équipe première qui évolue en troisième division groupe E et l'équipe B qui joue dans le groupe I en quatrième division.



Par ailleurs le club se réjouit de pouvoir engager cette année 2 équipes U7 (enfants nés en 2007) grâce à un partenariat avec l'US Châtel.

Les jeunes joueurs s'entraînent au stade Bertrand Grenouillet sous la responsabilité de deux entraîneurs Philippe et Alain originaire de Vernéville pour l'un et de Châtel pour l'autre.



## RENTREE SCOLAIRE 2013-2014

Delphine MATHIEU et Rémy HALTER, directeur, ont accueilli 45 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 par une journée bien ensoleillée.

Les enfants originaires des villages de Rezonville, Gravelotte et Vernéville sont répartis en deux classes.

22 élèves de CE2-CM1 pris en charge par Madame MATHIEU, enseignante à temps partiel et Madame BALLAND qui complète ce temps.

23 élèves sont en classe de CM1-CM2. Leur enseignement est assuré par Monsieur HALTER, directeur de l'école de Vernéville.

Nous leur souhaitons beaucoup de satisfactions et de réussite pour cette année scolaire.



### « Les Séniors de Vernéville »

Les membres du Club « Les Séniors de Vernéville » se sont réunis le 28 novembre 2013 dans le but d'élire un nouveau comité.

Le nouveau comité directeur se compose comme suit :

Présidente : STAHLER Liliane, Vice-Présidente : MAURY Bernadette, Trésorière : MARION Marguerite, Secrétaire : GIRARD Colette, Trésorière adjointe : SANDROLINI Claudine, Secrétaire adjointe : LAGARDE Marie-Thérèse, Assesseur : GIRARD Roland.



Une première rencontre eût lieu le 12 décembre 2013 où les membres présents partagèrent un bon goûter et passèrent une agréable après-midi.

A tous ceux qui ont 55 ans et plus, retraités ou non, vous pouvez les rejoindre.

Pour plus de renseignements, contactez :

Mme STAHLER Liliane : 03.87.61.95.82.

Mme GIRARD Colette : 03.87.61.96.14.

## STAGE DES VACANCES DE LA TOUSSAINT

L'association « Entrez dans la danse » a proposé aux enfants de 5 à 10 ans trois après-midi récréatives. Les activités proposées préparaient la fête d'Halloween (confection de sorcières, sacs décorés, citrouilles, araignées etc...).



Tous se sont retrouvés le 31 octobre pour un défilé dans les rues du village. La récolte de bonbons et friandises fut bonne. Ils ont ensuite rejoint la salle Gabriel Watrin où une soupe au potiron les attendait ainsi que des cakes salés, des pizzas, des quiches etc... confectionnés par les membres de l'association et les parents. Bravo pour cette organisation appréciée de tous.



## NOEL DES ENFANTS

Comme chaque année, de nombreux enfants accompagnés de leurs parents ont répondu à l'invitation de la municipalité pour une après-midi festive.

Un spectacle interactif intitulé « Que du bonheur ! » a été présenté par la troupe « Les Guignolos ». Les enfants y ont été très attentifs et se sont pris au jeu.

A la fin du spectacle, le père Noël leur a rendu visite. Il a pris le temps de distribuer les friandises à tous les enfants avant de reprendre son chemin.

Les enfants ont pu ensuite se réunir avec leurs parents autour d'un goûter préparé par la municipalité à leur intention.



## REPAS PAROISSIAL



Le conseil de fabrique a organisé un repas fin novembre dans une ambiance chaleureuse et festive. Une cinquantaine de convives ont participé à cette belle journée.

L'intégralité des bénéfices participera au financement du projet de la rénovation des peintures intérieures de l'église.



## « LES ENFANTS D'ABORD »

### *BOURSE AUX JOUETS*

Mi-novembre s'est tenue la 3<sup>ème</sup> bourse aux jouets organisée par les membres de l'association « Les Enfants d'abord ».

Les visiteurs ont pu parcourir les allées à la recherche du jouet qui fera rêver leur enfant à Noël.

Une buvette et un stand de pâtisseries approvisionné par les mamans de l'association étaient à disposition du public.



### *MARCHE DE NOEL*

Le lendemain s'est tenu le traditionnel marché de Noël.



Les stands d'alimentation ont été particulièrement prisés par les promeneurs, certains ont acheté de la farine, d'autres de la bière, d'autres encore des petits gâteaux.

Comme chaque année, les enfants des écoles ont participé ; les enfants de maternelle en peignant de jolis tableaux, les enfants de CP en confectionnant des boules et en décorant des verres. Les plus grands ont réalisé des couronnes décorées de boules de polystyrène.

Pour terminer cette ballade, tous pouvaient se retrouver autour d'un bon café ou d'un verre et d'une part de gâteau.

## Repas des aînés

C'est dans une ambiance chaleureuse que s'est déroulé le traditionnel repas des seniors organisé par la commune.



C'est dans une salle socioculturelle harmonieusement décorée que les aînés ont été accueillis par la municipalité, M. JACQUAT, député et M. WANNENMACHER, conseiller général.



Après les formalités d'usage, discours de bienvenue et photos, tous se sont réunis autour d'une bonne table et ont pu danser au son de l'accordéon.



Ce fût aussi l'occasion d'apprécier le spectacle de danse préparé par l'association « Entrez dans la danse » au cours de l'après midi.



Cette année Lucie CORPS et René VERNIER étaient les doyens de l'assemblée. Chacun d'eux a reçu un cadeau de la municipalité.



Un grand merci à tous les participants et à ceux qui ont fait en sorte que cette journée soit réussie.

## VŒUX DU MAIRE

Comme le veut la tradition c'est à Gilles Girard 1<sup>er</sup> adjoint qu'est revenu l'honneur d'accueillir les invités de la cérémonie des vœux. Il a présenté ses vœux et ceux du conseil municipal au maire ainsi qu'aux personnes présentes.

Après avoir énuméré sommairement les réalisations de l'année 2013 il a cédé la parole au 1<sup>er</sup> magistrat.

Mireille Maury a fait part de sa satisfaction concernant l'implication du personnel communal, elle a également souligné l'importance des associations dans la vie communale. Elles permettent de créer un lien social et favoriser le sentiment de mieux vivre ensemble. Cette cérémonie est également l'occasion pour les nouveaux habitants de rencontrer la municipalité et de découvrir la vie du village. Pour terminer, elle a souhaité à toutes et à tous une excellente année 2014.



## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :



Callie DUBREUIL, le 11 août 2013  
Louise DALICHAMPT, le 29 septembre 2013  
Jonah LIOTTE, le 1<sup>er</sup> octobre 2013  
Lya DOCTEUR, le 9 octobre 2013  
Ruben REMIR OBLET, le 22 novembre 2013

### MARIAGE :

Aurélie LOYAUX et Amaury CHATAIL, le 7 septembre 2013



## Appel à candidature...



L'association Les Enfants du Verger gère le périscolaire des 3 communes de Gravelotte, Rezonville et Vernéville.

Carole Stengel en assume le rôle de présidente depuis 2009.

Elle souhaite laisser son poste à quelqu'un de motivé, prêt(e) à proposer de nouvelles idées pour faire encore évoluer la structure.

Aucune obligation d'avoir des enfants qui fréquentent le périscolaire pour assumer cette fonction.

Le périscolaire se porte bien, voilà ce à quoi vous devez vous attendre en reprenant le flambeau :

Un passage par semaine dans les locaux du périscolaire afin de faire le point avec la directrice.

Une réunion par mois des membres du bureau ou ceux du C.A. Quelques extras de temps en temps (entretiens d'embauche lors du départ d'un animateur, par exemple).

Il faut donc pouvoir se rendre disponible, c'est vrai, mais rien d'impossible cependant.

Vous pouvez compter sur le vice-président, le trésorier et son adjoint, la secrétaire et son adjoint ainsi que sur le comptable de l'association, sans oublier l'équipe d'animateurs !

Sans personne à la tête de l'association, celle-ci devra être dissoute et qu'advient-il alors de ce formidable moyen de garde qu'est le périscolaire ? Prenez le temps de réfléchir et si vous êtes intéressé, prenez contact avec Nadia, la directrice au 03 87 31 38 28.

***LES ENFANTS DES 3 VILLAGES ONT BESOIN DE VOUS !!!***



## Sécurité Routière : Où cela peut-il nous mener !

Amende, retrait de points, suspension ou annulation du permis de conduire, confiscation du véhicule, stage de sensibilisation à la sécurité routière, prison, etc....

Telles sont les conséquences financières, administratives ou pénales auxquelles s'exposent les conducteurs qui commettent des infractions routières, sans omettre les drames qui peuvent en découler.

Voici un extrait d'infractions au Code de la Route et les sanctions (*Maxima sous réserve d'évolution*) encourues.

### Permis de conduire :

**Non présentation immédiate :** AF = 11€

**Non présentation dans un délai de 5 jours :** AF = 135€

**Conduite sans Permis :** Prison 1 An, Amende 15 000€, Stage, Confiscation du véhicule.

**Conduite malgré rétention, Suspension ou Annulation du Permis :** Prison 2 ans, Amende 4 500€, Suspension 3 ans (sauf si annulé), Retrait 6 Pts (sauf si annulé), Stage, Confiscation du véhicule.

### Assurance :

**Non présentation immédiate :** AF = 35€

**Non présentation dans un délai de 5 jours :**  
AF = 135€

**Conduite sans Assurance :** Amende 3 750€, Suspension Permis 3 ans (sauf si annulé), Stage, Confiscation du véhicule.

### Infractions aux règles de circulation :

**Refus d'obtempérer à une sommation des forces de police :**  
Prison 3 mois, Amende 3 750€, Retrait 6 Pts, Suspension 3 ans.

**Circulation en sens interdit, Non-respect des feux, et des Priorités (Stop, Céder le passage, Priorité à droite, Priorité en giratoire), Refus de céder le passage aux véhicules prioritaires et aux piétons, Manœuvres interdites sur autoroutes (1/2 tour, Marche AR) :**

AF = 135€, Retrait 4 Pts, Suspension 3 ans.

**Arrêt ou Stationnement dangereux, Circulation à gauche sur une chaussée bidirectionnelle, Dépassement interdit, Franchissement de ligne continue, Circulation sur Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU) :**

AF = 135€, Retrait 4 Pts, Suspension 3 ans.

**Chevauchement de la bande de rive en limite de BAU (Sauf nécessité absolue) :**

AF = 135€, Retrait 1 Pt, Suspension 3 ans.

**Changement de direction sans clignotant :**

AF = 35€, Retrait 3 Pts, Suspension 3 ans.

### Ceinture, casque, téléphone :

**Non port de la ceinture ou du casque (voire mal attaché) :**

AF = 135€ (par occupant non attaché), Retrait 3 Pts (si Conducteur concerné).

**Enfant de moins de 10 ans en place avant (sauf cas particuliers) :**

AF = 135€

**Usage d'un téléphone tenu en main en conduisant :**

AF = 135€, Retrait 3 Pts.

### Infractions à la vitesse :

**Détention d'un détecteur ou d'un avertisseur de radar :**

Amende 1 500€, Retrait 6 Pts, Suspension 3 ans.

**Non-respect des distances de sécurité (Règle des 2 secondes) :**

Amende 135€, Retrait 3 Pts, Suspension 3 ans.

**Dépassement de vitesse < à 20 Km/h :**

- Si vitesse autorisée > à 50 Km/h :

AF = 68€, Retrait 1 Pt.

- Si vitesse autorisée limitée à 50 Km/h :

AF = 135€, Retrait 1 Pt.

**Dépassement de vitesse de 20 Km/h et < à 30Km/h:**

AF = 135€, Retrait 2 Pts.

**Dépassement de vitesse de 30 Km/h et < à 40Km/h:**

AF = 135€, Retrait 3 Pts, Stage, Suspension 3 ans.

**Dépassement de vitesse de 40 Km/h et < à 50Km/h:**

Rétention Immédiate du Permis, AF = 135€, Retrait 4 Pts, Stage, Suspension 3 ans.

**Dépassement de vitesse de 50 Km/h :**

Rétention Immédiate du Permis, AF = 1 500€, Retrait 6 Pts, Stage, Suspension 3 ans, Immobilisation du véhicule..

**Récidive pour dépassement de 50 Km/h :**

Rétention Immédiate du permis, Prison 3 mois, AF = 3 750€, Retrait 6 Pts, Stage, Suspension 3 ans, Immobilisation du véhicule.

AF = Amende Forfaitaire

NB : Le montant de l'Amende Forfaitaire peut être adaptée selon la date de paiement et non systématiquement sachant que le Tribunal peut toujours être saisi.

## Sécurité Routière : Où cela peut-il nous mener ! (suite et fin)

### Infractions concernant le véhicule :

**Contrôle technique non effectué dans les délais :**

*AF = 135€, Immobilisation du véhicule.*

**Plaques immatriculation absentes ou non conformes :**

*AF = 135€, Immobilisation du véhicule.*

**Pneumatique usé ou détérioré :**

*AF = 135€, Immobilisation du véhicule.*

**Non détention de triangle de présignalisation et de gilet rétroréfléchissant dans le véhicule ou non utilisation :**

*AF = 135€.*

**Dispositifs d'éclairage défectueux (notamment Feux Stop, Clignotant, Code, Feux de Routes) :**

*AF = 68€, voire Immobilisation du véhicule (de nuit ou par mauvaise visibilité).*

**Défaut de Feux la nuit ou par mauvaise visibilité, Usage abusif des Feux, Eclairage non conforme :**

*AF = 135€, voire Immobilisation du véhicule.*

### Accidents corporels :

**Blessures involontaires entraînant une Incapacité Totale de Travail (ITT) < ou = à 3 mois :**

*Prison 2 ans, Amende = 30 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 5 ans ou (1), Stage, Confiscation du véhicule.*

**Si en plus avec une circonstance aggravante :**

*Prison 3 ans, Amende = 45 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 10 ans ou (1), Stage, Confiscation du véhicule.*

**Si en plus avec plusieurs circonstances aggravantes :**

*Prison 5 ans, Amende = 75 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 10 ans ou (1), Stage, Confiscation du véhicule.*

**Blessures involontaires entraînant une Incapacité Totale de Travail (ITT) > à 3 mois :**

*Prison 3 ans, Amende = 45 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 5 ans ou (1), Stage, Confiscation du véhicule.*

**Si en plus avec une circonstance aggravante :**

*Prison 5 ans, Amende = 75 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 10 ans ou (1), Stage, Confiscation du véhicule.*

**Si en plus avec plusieurs circonstances aggravantes :**

*Prison 7 ans, Amende = 100 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 10 ans ou (1), Stage, Confiscation du véhicule.*

### Homicide involontaire :

**Sans circonstance aggravante :**

*Prison 5 ans, Amende = 75 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 5 ans ou (1), Stage, Confiscation du véhicule.*

**Avec une circonstance aggravante :**

*Prison 7 ans, Amende = 100 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 10 ans ou (1), Stage, Confiscation du véhicule.*

**Avec plusieurs circonstances aggravantes :**

*Prison 10 ans, Amende = 150 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 10 ans ou (1), Stage, Confiscation du véhicule.*

### Conduite s/s l'influence d'alcool et/ou de drogue :

#### Conduite sous l'emprise d'alcool :

La conduite est interdite dès lors que le seuil atteint :

- 0,5g/l dans le sang,

- 0,25g/l dans l'air expiré.

**Si supérieur ou égal à 0,5g/l et inférieur à 0,8g/l dans le sang (ou si supérieur ou égal à 0,25g/l et inférieur à 0,4g/l dans l'air expiré) :**

*Amende 135€, Retrait 6 Pts, Suspension 3 ans.*

**Si supérieur ou égal à 0,8g/l dans le sang (ou si supérieur ou égal à 0,4g/l dans l'air expiré) :**

*Rétention Immédiate du permis, Prison 2 ans, Amende = 4 500€, Retrait 6 Pts, Suspension 3 ans, Stage.*

**NB :** Si récidive, permis annulé avec interdiction de le repasser avant 3 ans.

**Si ivresse manifeste ou refus de se soumettre aux contrôles :**

*Sanctions identiques à celles d'une alcoolémie supérieure ou égale à 0,8g/l de sang.*

**Défaut d'éthylotest dans le véhicule :**

*Sanction différée depuis le 01/03/2013.*

#### Conduite sous l'emprise de drogues :

**Si conduite sous l'influence de drogues ou refus de se soumettre aux contrôles :**

*Rétention Immédiate du permis, Prison 2 ans, Amende = 4 500€, Retrait 6 Pts, Suspension 3 ans, Stage.*

**NB :** Si récidive, permis annulé avec interdiction de le repasser avant 3 ans.

#### Conduite sous l'emprise d'alcool et de drogues :

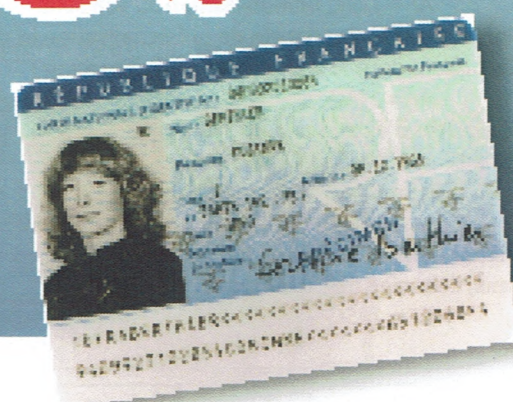
*Rétention Immédiate du permis, Prison 3 ans, Amende = 9 000€, Retrait 6 Pts, Suspension 3 ans, Stage.*

**NB :** Si récidive, permis annulé avec interdiction de le repasser avant 3 ans.

(1) = Selon jugement du tribunal : Annulation du permis avec interdiction de le repasser avant 5 ou 10 ans

*Circonstances aggravantes : Délit de fuite, Alcoolémie, Stupéfiants, Absence de permis, Excès de vitesse > ou = à 50Km/h, etc...*

# 10+5



## ■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

*L'État simplifie vos démarches*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2013

## ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DU CIMETIERE ET D'UNE SECTION DE LA RUE DE CHANTRENNE

La commune de Vernéville a lancé un appel d'offres afin de confier le marché pour les travaux d'aménagement du parking du cimetière et d'une section de la rue de Chantrenne.

Après présentation des conclusions de cette consultation, il apparaît que l'offre de l'entreprise COLAS est la mieux disante et se classe première au vu des critères de jugement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier le marché relatif aux travaux du parking du cimetière et d'une section de la rue de Chantrenne à l'entreprise COLAS de MARLY pour une offre de 51 055,25 € HT soit 61 062,08 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires se rapportant à cette opération.

## DIVERS

Le maire rappelle les différents travaux réalisés durant la période estivale :

### Salle des fêtes

- Le remplacement des vitres y compris celle de la verrière dans l'entrée en raison des nombreux impacts dus à des jets de pierres
- Le retrait des galets se trouvant autour de la salle et la réalisation de chapes en ciment (arrière salle des fêtes, sous cubis-verre + papier et côté cuisine) par les ouvriers intercommunaux
- L'apport de terre provenant de la lagune, son égalisation et son ensemencement
- La pose de 2 gaines d'apport d'air sur le système de chauffage.

### Eglise

- Les travaux de mise aux normes de l'électricité sont presque achevés

### Lotissement « Le Pré la Plume »

- La pose de 13 nouvelles lanternes remplaçant les globes cassés par la grêle en juin dernier

### La signalisation

- La pose de panneaux routiers et directionnels ainsi que le traçage de la signalisation au sol.

Séance du 25 novembre 2013

## REQUALIFICATION DU PARKING DU CIMETIERE ET D'UNE SECTION DE LA RUE DE CHANTRENNE - AVENANT N°1

Lors de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2013 le marché de travaux a été confié à l'entreprise COLAS Est pour un montant de 51 055,25 € HT.

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires pour le bon déroulement de l'opération et le souhait de créer un espace paysager à droite du cimetière communal.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'avenant n°1 au marché d'un montant de 6 981 € HT. Ce qui porte le marché global à la somme de 58 036,25 € HT.

### **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES DU HAUT PLATEAU**

Le Maire informe l'assemblée que les communes du haut plateau sont confrontées à la problématique de l'entretien des voiries et souhaitent bénéficier auprès d'un prestataire unique d'un service de nettoyage mécanisé.

Après consultation, 10 communes souhaitent intégrer le groupement de commandes pour le nettoyage par balayeuse des voiries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : Amanvillers, Bronvaux, Moineville, Montois-la-Montagne, Pierrevillers, Roncourt, Saint-Ail, Saint-Privat-la-Montagne, Valleroy et Vernéville ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le nettoyage par balayeuse des voiries ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tous les documents y afférent ;
- d'accepter que la commune de Montois-la-Montagne soit désignée comme coordinateur du groupement ainsi formé,
- d'accepter de prendre en charge les frais de publicité de l'appel d'offres à hauteur de 1/10<sup>ème</sup> du montant de la facture présentée,
- d'autoriser le Maire de la commune à signer le marché à venir.

### **CONVENTION DE COOPERATION POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT**

Metz-Métropole propose aux communes volontaires de signer une convention pour la fourniture de sel de déneigement.

CONSIDERANT l'intérêt économique de mutualiser les besoins et la nécessité de garantir l'approvisionnement en sel pour les voiries des Communes.

Le conseil municipal décide d'adopter les dispositions du projet de convention et autorise le Maire à signer la convention avec Metz-Métropole.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE METZ METROPOLE**

Suite à l'implantation de l'hôpital Robert Schuman sur le site de Lauvallières et la répercussion sur les charges de l'état civil de la commune de Vantoux, la commission locale d'évaluation des transferts de charges de Metz-Métropole a défini l'évolution des attributions de compensation.

Celle-ci augmentera de 28 € pour l'année 2014. Le rapport présenté par cette commission est adopté à l'unanimité.

### **CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

La régie d'électricité des communes de Montois-la-Montagne et Sainte-Marie-aux-Chênes a avisé la commune qu'elle n'est plus en mesure d'assurer l'entretien de l'éclairage public en septembre dernier. Il est proposé au conseil municipal de passer un contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise RIANI dont le siège se trouve 13 avenue de la Libération à TRIEUX pour une durée d'un an reconductible trois fois par consentement tacite à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013. Ce contrat comprend les modalités concernant l'entretien et les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'installation d'éclairage public ainsi que d'autres prestations telles que définies au cahier des charges.

### **SUBVENTIONS 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes aux différentes associations :

- \* Association « F.C.VERNEVILLE » : 915 € de fonctionnement et  
1 450 € pour l'entretien du terrain
- \* Association « Gym Club Vernéville » : 915 €
- \* Association « Ecole Buissonnière » : 300 €
- \* Association « Entrez dans la Danse » : 915 €
- \* « La Renaissance Paroissiale Ste Marie aux Chênes » : 40 €
- \* Les Restos du Cœur : 80 €

- décide d'octroyer un crédit de 600 € pour l'achat de livres et projets pédagogiques à la bibliothèque municipale.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention émanant de l'association « Cheval Bonheur » accueillant un enfant handicapé de la commune en équitation adaptée.

Après délibération il est décidé d'allouer une subvention d'un montant de 150 € à l'association Cheval Bonheur.

### **PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS INSCRITS EN CENTRE AERE OU EN COLONIE DE VACANCES**

Il est décidé à l'unanimité d'octroyer, sur présentation de la facture, une allocation annuelle de 20 € par enfant inscrit dans un centre aéré ou un centre de colonie de vacances pour une participation minimale d'une semaine.



# HORAIRES D'OUVERTURE

## MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99    Fax : 03 87 61 87 64

E-mail : [mairie.verneville@orange.fr](mailto:mairie.verneville@orange.fr)

### Ouverture au public :

*Mardi*        *de*    17 h 00 à 19 h 00

*Vendredi*    *de*    17 h 00 à 19 h 00



## LA POSTE



*Lundi*                *de*        9 h 30 à 11 h 00

*Mardi soir*        *de*        17 h 30 à 19 h 00

*Mercredi et Jeudi*    *de*        9 h 30 à 11 h 00

*Vendredi*            *de*        9 h 30 à 11 h 00

*et de*                17 h 00 à 18 h 30

*Samedi*             *de*        10 h 00 à 12 h 00

## BIBLIOTHEQUE

*Jeudi* 17 h 30 à 19 h 30

*Fermeture pendant les vacances scolaires*



## DECHETERIES

*Vernéville* (route d'Amanvillers, après la salle socioculturelle)



*Lundi*                14 h 00 à 18 h 30

*Mercredi*          9 h 30 à 18 h 30

*Vendredi*          14 h 00 à 18 h 30

*Samedi*             9 h 30 à 18 h 30

**ATTENTION: FERMETURE DES PORTES à 18 h 20**

*Ars / Moselle* (route de Moulins, face au supermarché Match)

*Lundi, Jeudi*                                14 h 00 à 18 h 30

*Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi*    9 h 30 à 18 h 30

*Dimanche*                                    9 h 30 à 12 h 30